



Arrêté portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 portant délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France à la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) de la région académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

## **ARRÊTÉ**

### Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens est composée comme suit :

#### Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
Laurent POTIE	Madeleine POINSO
Stéphanie ROUTIER	Estelle RACINE
Loretta RIZZUTO	Lena DEQUEVAUVILLER
Myriam ALMASK	Audrey PICOT

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
UNEF	Omayma ACHOUTI	Pauline MORGAND
UNI	Mathis DELYS	Kelvyn PIERRE
FAGE	Margot CHIEU	Florian BERTRAND
COORDINATION ETUDIANTE	Tristan PARUCH	Flavie QUILAN

Article 2

La commission électorale est présidée par madame la rectrice de la région académique Hauts-de-France ou son représentant, ci-après désigné : Monsieur François ZALIK, chef du service de région académique à l'enseignement supérieur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Amiens et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 20 novembre 2025

Pour la rectrice et par délégation

La rectrice déléguée à l'ESRI



Michelle BUBENICEK

*Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*